

## **1 OBJET**

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler les championnats régionaux vétérans du Grand-Est. Il précise les modalités de participation, de qualification et financières.

On entend par championnat régional, une compétition individuelle attribuant des titres régionaux individuellement à des joueurs (vainqueurs dans les disciplines de simples) et à des paires de joueurs (vainqueurs dans les disciplines de doubles).

Ce règlement fera office de règlement cadre et de règlement particulier.

## **2 DOMAINE D'APPLICATION**

Il s'applique aux compétitions régionales, qui comprennent les épreuves suivantes :

- **Championnat simple vétéran**, ouvert aux vétérans dûment autorisés.
- **Championnat double vétéran**, ouvert aux vétérans dûment autorisés.

Ces deux championnats seront regroupés sous la dénomination de Championnats Régionaux Vétéran ou CRV dans la suite du présent document.

## **3 RÉFÉRENCES**

RGC (Guide du Badminton) Règlement fédéral du classement

## **4 DÉFINITIONS**

**Procédure** : Règle écrite décrivant dans ses grandes lignes pour une activité bien définie (par son objet et son domaine d'application) les responsabilités et les compétences pour parvenir aux objectifs précisés dans les statuts, conventions et autres documents approuvés par les instances dirigeantes de la LGEBad.

**LGEBad** : Ligue Grand Est de Badminton.

**CODEP** : Comité Départemental

**CLOT** : Commission Ligue des Officiels Techniques.

**RGC** : Règlement Général des Compétitions.

**CPPH** : Classement par point hebdomadaire.

**JA** : Juge-arbitre.

**CRS** : Championnats Régionaux Senior.

## **5 DESCRIPTION DÉTAILLÉE**

Les championnats régionaux vétérans sont une compétition officielle organisée par la LGEBad et ouverte aux catégories vétéran.

Cette compétition permet de délivrer le titre de Champion du Grand-Est pour tous les vainqueurs des séries Elite.

Les vainqueurs des autres séries se voient symboliquement attribuer le titre de Champion Régional de la série en question.

Cette compétition n'est pas qualificative pour les championnats de France.

Le conseil d'administration de la LGEBad a confié l'organisation et la gestion de la compétition à la Commission Compétition de la LGEBad.

L'édition 2023-2024 du CRV aura lieu les **6 et 7 juillet 2024** à :

## **Molsheim**

### **Gymnase Atalante 2, rue Elisabeth Juneck**

Le club organisateur sera le club local du Molsheim Olympique Club.

#### **5.1 PARTICIPATION**

##### **5.1.1 Licence**

Seuls peuvent être admis à participer aux championnats régionaux du Grand-Est, les joueurs licenciés à la Ligue Grand-Est de Badminton pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension au moment des compétitions visées dans le présent règlement.

Tout participant devra être en possession de sa licence à la date de clôture des inscriptions.

##### **5.1.2 Participation**

Pour participer, les joueurs doivent s'inscrire dans la série correspondant à l'article 5.1.3.

Les joueurs étrangers sont autorisés à participer au championnat sous réserve qu'ils soient régulièrement licenciés auprès de la FFBad dans une instance du Grand-Est.

##### **5.1.3 Dimension**

La compétition sera scindée en 6 séries : Les séries :

- **Une série « Elite », regroupant les joueurs classés N1 ;**
- **Une série « Excellence », regroupant les joueurs classés N2 et N3 ;**
- **Une série « Honneur », regroupant les joueurs classés R4 et R5 ;**
- **Une série « Promotion », regroupant les joueurs classés R6 et D7 ;**

- Une série « Espoir », regroupant les joueurs classés D8 et D9 ;
- Une série « Avenir », regroupant les joueurs classés P10 à P12, ainsi que les non-compétiteurs.

**Si le nombre d'inscrits le permet, une série sera découpée par catégorie d'âges. Ce découpage pourra être différent suivant les tableaux. (Exemple : SH avenir V1-V2, SH avenir V3+, DH avenir V1-V3, DH avenir V4-V6, DH avenir D7+)**

Chaque série comprendra :

- en simple : un tableau « Simple Homme » et un tableau « Simple Dame »,
- en double : un tableau « Double Homme », un tableau « Double Dame » et un tableau « Double Mixte ».

Un joueur ne peut s'inscrire que dans deux tableaux. L'inscription en simple et en double ne sera pas autorisée. Le surclassement sera autorisé.

#### **5.1.4 Qualification**

Les inscriptions sont libres dans la limite du nombre maximum de joueurs autorisés sur la compétition. Ce nombre pourra être déterminé soit par tableau soit de manière globale.

#### **5.1.5 Tableaux, horaires et déroulement**

Les championnats du Grand-Est se déroulent si possible en phase de poules suivies par une phase à élimination directe.

Dans la mesure du possible (si l'échéancier le permet) un match pour la troisième place sera organisé.

Conformément au RGC, dans le cas où le nombre d'inscrits serait inférieur ou égal à 2, le tableau ne pourra être disputé. Il sera alors proposé aux joueurs/paires d'intégrer la série supérieure.

Les tableaux se dérouleront de la manière suivante :

- Les simples hommes et dames en intégralité le samedi 6 juillet 2024 ;
  - Les doubles hommes et dames en intégralité le samedi 6 juillet 2024 ;
  - Les doubles mixtes en intégralité le dimanche 7 juillet 2024.
- Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points chacun.

#### **5.1.6 Inscriptions**

Les inscriptions sont validées par ordre chronologique jusqu'à ce que la capacité maximale de la compétition soit atteinte. Une liste d'attente sera constituée. Les inscriptions individuelles ou groupées par club via le logiciel BadNet seront acceptées.

L'inscription au CRV est soumise au versement de droits d'engagement pour chacune des disciplines auxquelles le joueur participe. Ces droits sont à verser à la LGEBad et seront à verser en ligne sur le site Badnet au moment de l'inscription. La LGEBad prendra à sa charge les frais bancaires. Aucun paiement ne sera accepté par virement, prélèvement ou par chèque. Aucun paiement ne sera accepté sur place.

La date limite des inscriptions est fixée au :

**MERCREDI 26 JUIN à 23h59**

#### **5.1.7 Volants**

Les joueurs fourniront les volants à part égale jusqu'aux demi-finales incluses ainsi que pour le match pour la troisième place s'il a lieu. Les volants seront fournis par la LGEBad pour toutes les finales.

Le volant officiel du tournoi sera le

### **Babolat 2**

Classé Elite

#### **5.1.8 Têtes de séries**

Les têtes de séries seront définies en fonction du CPPH à la date indiquée au moment des inscriptions. Dans la mesure du possible, les tableaux seront constitués de manière à respecter la séparation par provenance, la provenance considérée étant prioritairement le CODEP d'appartenance.

#### **5.1.9 Echauffement et temps de repos**

Le temps d'échauffement sur les terrains sera limité à 3 minutes, ce temps pourra être décompté du temps de repos. Le Juge-arbitre pourra à sa convenance décider d'une période de prise de contact avec le terrain plus longue s'il le juge nécessaire et possible.

Le temps de repos entre 2 matchs sera de 20 minutes minimum.

#### **5.1.10 Coaching**

Comme principe de base, le coaching permanent est interdit. Toute personne donnant des consignes pendant le jeu sera sanctionnée. Seul le coaching par deux personnes maximum par joueur pendant les arrêts de jeu réglementaires sera autorisé.

Cependant s'il l'estime possible dans de bonnes conditions, le Juge-Arbitre pourra autoriser le coaching permanent dans des conditions dont lui seul sera juge et garant.

Les conseillers devront se conformer au code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs.

## **5.2 FINANCEMENT**

### **5.2.1 Droits d'engagement**

Les droits d'engagement sont fixés annuellement par le comité directeur de la LGEBad sur proposition de la commission compétition de la LGEBad.

Le montant des droits d'engagement est de :

- 10 € pour un tableau ;
- 15 € pour deux tableaux.

## **5.3 AUTORISATION, HOMOLOGATION, JUGE-ARBITRAGE ET LOGICIEL**

### **5.3.1 Autorisation et homologation**

La demande d'autorisation du championnat régional sera effectuée par la Commission Compétitions de la LGEBad selon le RGC en vigueur.

L'homologation sera effectuée par la Commission d'homologation de tournoi de la LGEBad selon le RGC en vigueur.

### **5.3.2 Logiciel**

Le logiciel Badnet sera utilisé pour la gestion de ce tournoi. Les tableaux, échéanciers et déroulement du tournoi pourront être consultés sur le site [www.badnet.fr](http://www.badnet.fr)

## **5.4 OFFICIELS TECHNIQUES**

### **5.4.1 Juge-arbitre**

Le Juge-arbitre principal de cette compétition sera Jean-François FERTINEL. Ses décisions sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.

Le Juge-arbitre s'assurera du déroulement de la compétition dans le cadre du RGC et du présent règlement. Il pourra éventuellement les compléter à la vue des équipements utilisés. Il communiquera avant le début de la première rotation de rencontre, sur l'attitude à adopter dans le cas où le volant toucherait un élément d'infrastructure (filins, panneaux, etc.)

### **5.4.2 Arbitrage**

Les rencontres se déroulent majoritairement en auto-arbitrage jusqu'aux demi-finales. La mise en disponibilité d'arbitres pendant cette période pourrait cependant permettre au JA de faire arbitrer certains matchs de manière discrétionnaire.

Dans la mesure du possible, toutes les finales seront arbitrées par un arbitre officiel. Cependant, en cas de manque d'arbitre, les matchs pourront être auto-arbitrés.

## **5.5 CHOIX DU CLUB HÔTE**

L'organisation des championnats régionaux du Grand-Est fait l'objet d'un appel à candidature. Cet appel à candidature précise un cahier des charges que chaque club candidat s'engage à respecter. En cas de manquement, la Ligue Grand-Est de Badminton se réserve le droit de ne pas octroyer la subvention prévue pour l'organisation de cet évènement.

Au terme de délai indiqué dans l'appel à candidature, l'ensemble des candidatures sont intégralement transmises au CA de la Ligue Grand-Est de Badminton, lequel désignera le club hôte par vote dans le cas où plus d'un club se porterait candidat.

### Dates importantes

- Date de fin des inscriptions : 26/06/2024
- Date de prise en compte du CPPH : 20/06/2024
- Date du tirage au sort : 27/06/2024
- Date limite des forfaits non justifié : 26/06/2024
- Date envoi des convocations: 30/06/2024